

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques  
N° tel : 01 69 49 76 17  
N/Ref : NDA/FV

**DECISION N° 2009/106**

**OBJET : Convention de prestations de service relative à la location de 6 canoës pour la fête de la ville 2009, conclue avec la société « NATURE LOISIRS EVASION »**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans le cadre de la Fête de la Ville, procéder à la location de 6 canoës, le dimanche 21 juin 2009,

CONSIDERANT que l'offre de la société NATURE LOISIRS EVASION – sise 35 Rue du Réveillon – 91800 BRUNOY, répond aux besoins de la commune,

**DECIDE**

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités d'exécution de cette prestation relative à la location de dix canoës pour un montant de 593,65 € H.T (TVA 19,6 % : 116,35) soit 710,00 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 19 mai 2009

 Député-Maire,  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
D'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

